

DOSSIER DE PRESSE

Première pierre de la Maison de Retraite Spécialisée
« Résidence des 4 vents »

Jeudi 15 septembre 2016 à 16h30
Rue Sainte Cécile – 17139 Dompierre sur Mer



Contact presse :

Julie Chaumont - Chargée de communication

Tél. 06 23 11 06 55

juchaumont@office-agglo-larochelle.fr



Dompierre sur Mer
Centre Communal d'Action Sociale



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les travaux de construction de la Maison de Retraite Spécialisée « **Résidence des 4 vents** » viennent de démarrer à Dompierre-sur-Mer, dans le quartier de la Grande Fromagère à quelques mètres seulement de l'EHPAD « Rieux-Coudreau » inauguré le 13 novembre 2014.

Le projet, initié par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Résidence des 4 vents » composé des associations **ADEI**, **ADAPEI 17** et **PEP 17** et financé par le Conseil Départemental sera bâti sur un terrain appartenant au **Centre Communal d'Action Sociale de Dompierre sur Mer**. L'**Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle** en sera le maître d'ouvrage.

La Maison de Retraite de Spécialisée pourra accueillir **33 personnes handicapées mentales vieillissantes** (30 en accueil permanent et 3 en accueil temporaire). Le projet prévoit dans ce cadre 8 chambres communicantes pour pouvoir accueillir 4 couples.

Ce bâtiment est implanté sur le même terrain que celui de l'EHPAD Rieux-Coudreau permettant de créer des synergies entre les équipes en place.

Ce projet concrétise la volonté de tous les acteurs du projet (OPH, CCAS, gestionnaires, Etat, Conseil départemental et Communauté d'agglomération) de favoriser un **développement intergénérationnel harmonieux sur le territoire**, de même qu'il reflète une forte volonté de s'inscrire dans une démarche de **développement durable**.

D'un montant total de près de **3,3 M€**, la construction de l'ouvrage a bénéficié du soutien de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à hauteur de 125 400 €. Le solde a été emprunté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'Office Public de l'Habitat.

Marylise Fleuret Pagnoux, Présidente de l'Office Public de l'Habitat et David Caron Président du CCAS de Dompierre et Maire de la commune invitent les futurs gestionnaires, les partenaires et acteurs du projet à se réunir afin de poser la première pierre de la « Résidence des 4 vents » **le jeudi 15 septembre 2016 à 16h30**.

**Maison de Retraite Spécialisée « Résidence des 4 vents »
Rue Sainte Cécile à Dompierre sur Mer - Rens. 06 23 11 06 55**

Sommaire

Résidence des 4 vents	p 4
Les acteurs du projet	p 4
Philosophie du projet	p 5
Le bâtiment	p 6
Un projet respectueux de l'environnement	p 6
Fiche technique	p 7
L'Office Public de l'Habitat	p 8
CCAS de Dompierre-sur-Mer	p 10

La Résidence des 4 vents

Les acteurs du projet

Le volet immobilier de la MRS de Dompierre Sur Mer est porté par le **CCAS de Dompierre sur Mer**, propriétaire du terrain ou sera édifié le bâtiment et à terme du bâtiment.

La gestion de l'établissement financé par le Conseil Départemental sera confiée à un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (**G.C.S.M.S**) regroupant :

- **PEP17**, créée en 1916, l'association œuvre depuis un siècle auprès des publics vulnérables de la Charente-Maritime. Elle intervient auprès :
 - o Des personnes âgées à leur domicile ou en établissement (EHPAD)
 - o Des enfants porteurs de handicap (ITEP, SESSAD)
 - o Des familles en difficulté

Elle gère par ailleurs un centre de vacances sur l'île d'Oléron.

L'Association, présidée par Madame Claudette PETITJEAN, emploie 800 salariés sur l'ensemble de la Charente Maritime.

Siège social : 14 rue Edmé Mariotte, 17180 Périgny.

- **ADAPEI 17**, l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Charente Maritime est une association fédérative, à but non lucratif, fondée en 1961. Elle est présidée par Mme Sonia AHEHEHINNOU.

Siège social : 11 Av Paul Langevin, 17180 Périgny.

- **ADEI**, Créée à l'initiative des pouvoirs publics, l'Association Départementale pour l'Education et l'Insertion (A.D.E.I) est une association Loi 1901 à but non lucratif créée en 1964.

L'ADEI propose aux personnes déficientes intellectuelles, avec ou sans handicaps associés, psychiques, et/ou en situation de vulnérabilité ou en difficulté sociale (protection juridique des majeurs, prévention et protection des

mineurs) une prise en charge et un accompagnement personnalisé et adapté à chaque étape de la vie, de l'enfance à la personne âgée :

- Diagnostic, traitement, consultation en ambulatoire (CMPP, CIC Troubles du Langage et des Apprentissages),
- Prévention, accueil, aide et protection des mineurs (MECS, Services de prévention),
- Soins, pédagogie, éducation progressive, formations préprofessionnelles et d'apprentissage (IME),
- Accompagnement, éducation, médiation et accueil (SESSAD, PFS enfants et adultes),
- Accompagnement personnalisé tant dans les domaines techniques, d'adaptation et de mise au travail, que dans les fonctions sociales d'insertion (ESAT, EA, Foyers d'hébergement, Foyers occupationnels, Foyer d'accueil médicalisé, Maisons de retraite spécialisées, Service d'accompagnement à la vie sociale),
- Gestion des mesures de protection des personnes.

L'ADEI et ses 50 établissements et services, répartis sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime, interviennent auprès d'environ 5.000 personnes, grâce au concours de plus de 800 salariés et emploient près de 300 travailleurs en ESAT.

Vice-président : Alain DURAND.

Siege social : 8 Bd du commandant Charcot, 17440 Aytré.

Le **CCAS de Dompierre-sur-Mer** loue la parcelle à l'**Office Public de l'Habitat** dans le cadre d'un bail emphytéotique.

L'Office Public de l'Habitat assure à la fois la conception, réalisation et le financement du projet de construction pour le compte du CCAS.

Le Conseil Départemental finance son fonctionnement via le budget de l'établissement.

Philosophie du projet

A l'origine du projet : trois acteurs associatifs engagés dans l'action sociale et **l'accompagnement de personnes tout au long de la vie, et en particulier celles en situation de handicap**, à savoir l'ADAPEI 17, l'ADEI et l'association PEP 17.

Les trois parties signataires de la convention de création du GCSMS déclarent œuvrer ensemble dans le cadre d'une démarche désintéressée conformément à leurs statuts d'associations privées à but non lucratif, et dans le respect des délégations de service public qu'elles ont respectivement reçues.

Leurs réflexions croisées et leurs volontés réciproques de promouvoir des réponses d'accompagnement adaptées aux besoins de personnes en situation de handicap sur le territoire de la Charente-Maritime, ont fait apparaître le besoin de créer ensemble un dispositif de type Maison de Retraite Spécialisée (MRS), à l'appui d'une structure juridique adaptée, à savoir un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS).

L'association PEP 17 est également gestionnaire de 3 EHPAD, dont celui situé à proximité du projet, l'ADAPEI 17 gère de nombreux centres d'accueil, de travail ou d'hébergement d'adultes ou d'enfants déficients intellectuellement sur le département et l'ADEI propose au sein de deux MRS à Marlonges et à Soubise, une prise en charge adaptée aux besoins des personnes âgées de plus de 60 ans, déficientes intellectuelles.

Pour le groupement, la dynamique de ce type de structure se doit d'être à la fois **sociale et solidaire.**

Le futur bâtiment de 33 lits comprendra ainsi à la fois création de 22 lits pour l'ADAPEI17 et le transfert de 11 lits de la MRS de Marlonge gérée par l'ADEI.

La localisation du projet sur le même terrain que l'EHPAD Rieux-Coudreau à proximité du centre-ville de Dompierre sur Mer et de La Rochelle va permettre d'offrir un accueil de qualité dans un environnement préservé, tout en favorisant l'inclusion sociale des personnes accueillies à la vie sociale de la cité.

Le parti architectural doit être celui d'un projet à échelle humaine, prenant en compte les besoins de chacun.

Le bâtiment :



Le bâtiment sera conçu de plain-pied. L'hébergement comptera 33 chambres individuelles avec sanitaires d'une surface minimum de 20m² réparties en 3 unités de vie, 8 chambres seront communicantes, permettant l'accueil de 4 couples.

L'établissement sera organisé autour de 3 pôles :

- Un pôle Administration / médical
- Un pôle Hébergement / animation
- Un pôle logistique / restauration

Les espaces communs comprennent notamment : un salon, une salle d'activité (informatique, activités physique, travaux manuels, jardinage, ...), un espace d'activité extérieur et un restaurant.

Un projet respectueux de l'environnement :

- Certifications environnementales :
 - Label RT 2012 – Effinergie +
 - « Habitat & Environnement » Ehpa répondant aux exigences : management environnemental de l'opération, chantier propre, énergie, eau, confort et santé et gestes verts.
- Economie d'énergie :
 - intégration des équipements (production, émetteurs, etc.),
 - limitation des besoins énergétiques (ensoleillement, ventilation, etc.),
 - optimisation du confort technique (inertie, orientation, parois froides, etc.).

Mise en service prévue fin 2017.

Fiche technique

- Architecte : Eymeric DUVIGNEAU
- Maître d'ouvrage : Office public de l'Habitat agglomération de La Rochelle (OHPCDA)
- Propriétaire du terrain et à terme de la Maison de Retraite Spécialisée : CCAS de Dompierre-sur-Mer,
- Gestionnaire : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (G.C.S.M.S)

Coût de l'opération : 3 295 932 €

Répartis comme suit :

Subvention CDA La Rochelle :	125 400 €
Office Public de l'Habitat - Prêt Caisse des dépôts :	3 170 532 €

Avec plus de 7 800 logements c'est le premier bailleur social de l'agglomération de La Rochelle. Aujourd'hui l'Office loge près de 15 500 personnes (un Rochelais sur trois habite un logement à loyer modéré).

L'Office Public de l'Habitat est engagé dans la réalisation de nouveaux projets, dans la métamorphose des quartiers de La Rochelle et dans le développement de son parc locatif sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ses 150 salariés et 23 administrateurs sont mobilisés pour répondre aux attentes de ses locataires, à celles des collectivités et sont à l'écoute des demandeurs de logements afin de proposer à chacun une qualité de service exemplaire.

Ses missions

Construire, réhabiliter, gérer, accompagner et améliorer les conditions de vie des locataires en les accompagnants à chaque étape de la vie.

Ses valeurs

- Etre acteur de l'Intérêt Général,
- Promouvoir l'esprit d'ouverture et de solidarité,
- Innover pour préparer l'avenir : la préservation de l'environnement et les économies d'énergie.

En développant sa responsabilité sociétale, l'Office s'engage à offrir à ses locataires comme aux demandeurs de logement la garantie d'un service de qualité respectueux de ces valeurs. La recherche permanente de la qualité est son fil conducteur.

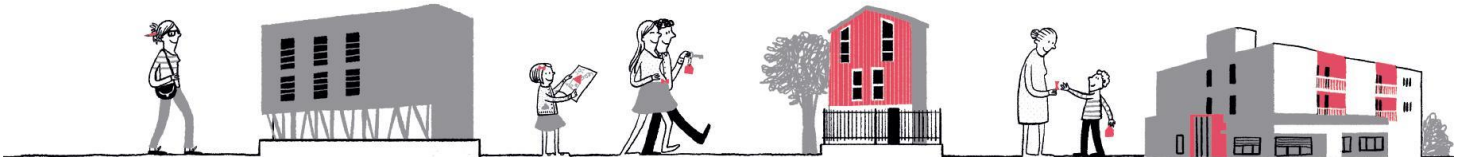
L'Office en quelques chiffres :

- un parc de **7 822 logements sociaux**.
- **7 établissements pour personnes âgées** soit **507 lits** (Résidence autonomie Léonce Vieljeux, Ehpad : Dompierre, Port Neuf, Champs de Mars, les minimes, Massiou et Saint jean de Liversay).
- près de **16 000 personnes** logées sur l'agglomération.

- **106** logements familiaux mis en services en 2015.
- **544** logements neufs programmés à ce jour d'ici 2017.
- Plus de **690** logements en cours de réhabilitation ou en étude.
- **30 millions d'euros** d'investissement annuel pour les 10 prochaines années.
- **150 salariés** et **23 administrateurs** mobilisés pour répondre aux attentes des collectivités et être à l'écoute des demandeurs de logements et de ses locataires.
- **88% de locataires se sont déclarés satisfaits de leur bailleur** lors de la dernière enquête de satisfaction menée afin de mesurer la qualité de service rendu.

Plus de renseignements www.office-agglo-larochelle.fr

À chaque étape de la vie, l'Office reste à l'écoute et favorise le parcours résidentiel de ses locataires





Dompierre sur Mer

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS de Dompierre sur Mer

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dompierre sur Mer est le principal outil de la politique sociale de la Ville. Il assure un rôle essentiel de prévention, de solidarité et de développement social par la mise en œuvre d'actions et de soutiens en direction d'un large public.

Le CCAS est un établissement public communal qui se distingue des autres services municipaux. Il possède ainsi son propre Conseil d'Administration. Celui-ci est composé pour moitié d'élus municipaux et pour autre moitié de personnes qualifiées, représentantes des associations investies dans le champ social, et nommées par le Maire.

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Attributions légales :

- Le C.C.A.S. est chargé de recueillir toutes les informations nécessaires à l'instruction des dossiers de demandes d'aides sociales et de les transmettre au Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Ces aides concernent notamment :

- o l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
 - o l'aide sociale pour l'hébergement en établissement, les obligations alimentaires,
 - o Le C.C.A.S. enregistre les demandes de logements sociaux.
- Plan canicule,

Attributions facultatives :

- Aides financières ponctuelles pour les dépenses d'énergie, de loyer etc.. pour soutenir les familles en difficulté.
- Titre de transport en commun : pour les demandeurs d'emploi non indemnisés.
- Banque alimentaire : pour répondre à un besoin urgent alimentaire.

Pour les aînés :

- repas annuel pour les personnes âgées de 70 ans et plus,
- Service d'Aide à Domicile: pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

le C.C.A.S. c'est Accueillir, Écouter, Informer, Orienter, Conseiller, Aider